

2023-053

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

## DÉLIBÉRATION N°2023-11-20-45 CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Dépréciation du prix de vente de l'immeuble « Bar »**

Monsieur le Maire rappelle que Madame VIGNE a légué à la commune de Réauville l'immeuble qui comprend le bar du village et les locaux d'habitation en début d'année 2022.

Après diverses discussions, le Conseil Municipal avait décidé de vendre le dit immeuble au prix de 168 000 € net vendeur et avait confié la vente à deux agences immobilières.

Plusieurs visites d'acheteurs potentiels ont eu lieu sans aboutir. Le Maire propose de déprécier le tarif et de vendre cet immeuble au prix de 105 000 euros net vendeur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Accepte** de vendre l'ensemble de l'immeuble qui comprend le bar et les locaux d'habitation au prix de 105 000 € net vendeur ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents utiles à cette transaction.

VOTE : 7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Lauriane MOINE

Le Maire  
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 24 NOV. 2023  
Affiché le 24 NOV. 2023

